

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DU ROBINET EN 2025

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte (ARS) est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à Mayotte afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. Les agents du service Santé Environnement réalisent des prélèvements chaque semaine qui sont analysés par des laboratoires à Mayotte, à la Réunion et en métropole. Les résultats font l'objet d'un avis sanitaire, adressé aux collectivités conformément au Code de la Santé Publique.

Qui est responsable de la production et de la distribution de l'eau à Mayotte ?

À Mayotte, le syndicat Les Eaux de Mayotte (LEMA) est chargé de la gestion de l'eau potable. Il a délégué cette mission à une société privée, la Société Mahoraise des Eaux (SMAE).

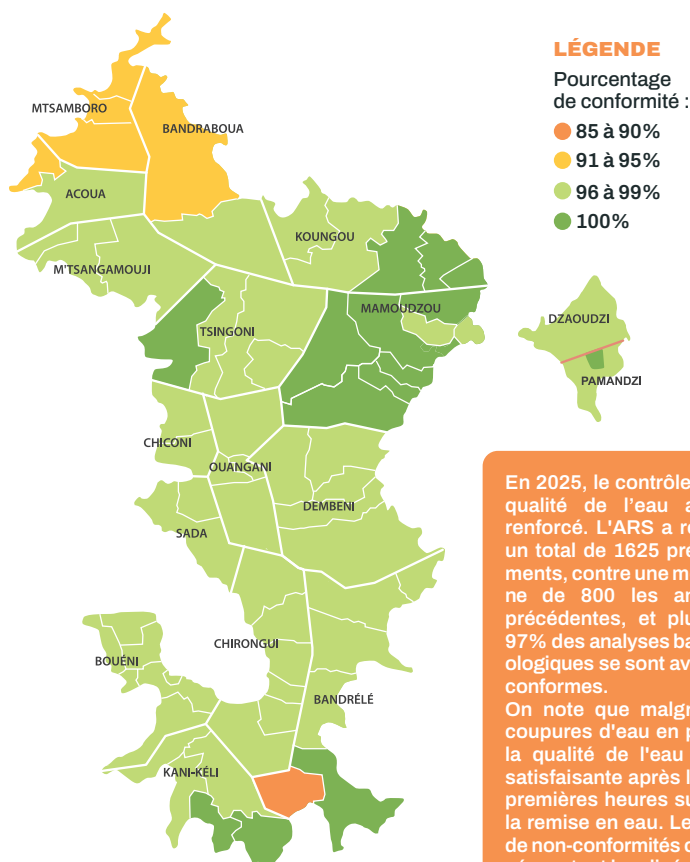
Qualité physico-chimique

Paramètres	Exigences réglementaires	% d'analyses conformes
Turbidité	Référence de qualité* Limite de qualité**	99,03 % 74,84 %
Aluminium	Référence de qualité	90,47 %
Nitrates	Limite de qualité	99,81 %
Total pesticides	Limite de qualité	100 %
Sous-produits de chloration	Limite de qualité	100 %
Conductivité	Référence de qualité	83,16 %

***Référence de qualité :** valeurs réglementaires fixées pour 20 paramètres qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances n'ont pas d'incidence directe sur la santé, mais peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être l'origine d'inconforts ou de désagréments pour le consommateur.

****Limite de qualité :** valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques pour la santé du consommateur à plus ou moins long terme.

Qualité bactériologique



En 2025, le contrôle de la qualité de l'eau a été renforcé. L'ARS a réalisé un total de 1625 prélèvements, contre une moyenne de 800 les années précédentes, et plus de 97% des analyses bactériologiques se sont avérées conformes. On note que malgré les coupures d'eau en place, la qualité de l'eau reste satisfaisante après les 12 premières heures suivant la remise en eau. Les cas de non-conformités observés restent localisés et de courte durée.

Évènements marquants de l'année 2025

Coupures d'eau

L'année 2025 est marquée par le maintien de tours d'eau instaurés depuis fin 2022 afin d'éviter une rupture totale de l'alimentation en eau, et de permettre une équité d'accès à l'eau pour l'ensemble des abonnés.

À noter que les coupures d'eau prolongées peuvent générer une eau trouble au moment de la remise en service. Il est donc recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire et limpide et de respecter les recommandations sanitaires décrites ci-après.

Cyclone CHIDO

Suite au passage du cyclone CHIDO le 14 décembre 2024, de grosses perturbations ont été observées sur les installations de productions et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine avec pour conséquences une dégradation de la qualité de l'eau durant le 1^{er} trimestre 2025.

Définition des paramètres de qualité de l'eau du robinet

Bactéries témoins de contamination fécale

Deux familles de bactéries (E. Coli et entérocoques) sont recherchées dans l'eau du robinet et doivent impérativement être absentes. Leur présence dans l'eau indique un défaut de l'étape de désinfection par le chlore et peut causer des gastro-entérites.

Aluminium

L'aluminium est introduit au cours de l'étape de traitement des eaux de surface ; le dépassement de la norme indique une mauvaise maîtrise du traitement et peut perturber le fonctionnement des appareils de dialyse.

Turbidité

La turbidité est due à la présence de matières en suspension donnant un aspect trouble. Le dépassement de la norme peut indiquer une mauvaise maîtrise du traitement, notamment la filtration, ou alors révéler des problèmes sur le réseau avec des remises en suspension de dépôts dans les canalisations faisant suite à des coupures ou des variations de débits ou de pressions.

Chlore libre et sous-produits issus de la chloration

La chloration permet de prévenir le risque infectieux véhiculé par l'eau. Le chlore peut réagir avec la matière organique de l'eau et former des sous-produits qui donnent un goût désagréable à l'eau.

Conductivité

La conductivité de l'eau distribuée peut être en dessous des exigences de qualité en raison de la faible minéralisation naturelle de l'eau à Mayotte. Une faible conductivité de l'eau peut être à l'origine de la corrosion des canalisations métalliques et notamment celles qui sont en plomb, ce qui peut induire des effets néfastes sur la santé. Aucune canalisation en plomb n'est présente à Mayotte.

Pesticides et nitrates

Certains de ces éléments, témoins d'une pollution d'origine agricole de l'eau, sont dangereux pour la santé.



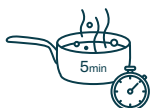
Recommandations sanitaires

COUPURES NOCTURNES

durant les 6 premières heures après la remise en eau

COUPURES DE 24H OU PLUS

durant les 12 premières heures après la remise en eau



- Portez l'eau du robinet à ébullition. Faites-la bouillir pendant 5 minutes.



- Laissez refroidir l'eau pour éviter tout risque de brûlure.



- Puis, stockez l'eau refroidie dans un récipient propre, fermé et à l'abri de la chaleur.

Comment transporter et stocker l'eau potable ?

- Utilisez un contenant **alimentaire*** servant à transporter et stocker l'eau potable.
- Assurez-vous de bien le nettoyer avant de le remplir.
- L'eau potable ne doit pas être stockée plus de 48 heures pour les usages alimentaires (boire, faire à manger, se brosser les dents).



*Récipient contenant de l'eau potable à n'utiliser que pour faire la cuisine, boire et se brosser les dents.